



est membre du



et de la



UTOP VÉLO

Utop Vélo, c'est l'association dédiée à la promotion de l'usage du vélo en ville, à La Ciotat et Ceyreste !

Association Loi 1901 n°A-9-NH6CSHM8XB
utopvelo.fr

Adresse postale :

28 impasse des Coquelicots
13600 La Ciotat

à

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville de La Ciotat
Rond-point des Messageries
Maritimes
13600 La Ciotat

Copies:

Métropole Aix-MarseilleProvence
RAMDAM

La Ciotat, le 15 mai 2020

Objet : aménagements temporaires pour favoriser les déplacements à vélo et à pied dans le contexte de la crise du Covid-19 / article de La Provence du 14 mai

Monsieur le Maire,

A la lecture des propos du représentant de la Mairie de La Ciotat rapportés dans l'article de La Provence du 14 mai, nous comprenons qu'il s'agit d'une réponse indirecte à nos propositions formulées par courrier des 11 et 20 mai et que celle-ci sont rejetées en bloc.

Nous en prenons note, cependant nous vous invitons à reconsidérer votre position au vu des éléments suivants.

Les propos du représentant de la mairie rapportés par le journaliste nous interpellent car ils laissent apparaître des inexactitudes et des confusions sur lesquelles nous souhaitons échanger.



est membre du



et de la



“cela fait plus de dix ans que nous installons des voies cyclables dès que nous faisons des travaux de voirie”

Il s’agit d’une obligation légale depuis plus de vingt ans, (loi LAURE, maintenant article L228-2 du Code de l’Environnement). D’autre part, ce n’est pas toujours le cas: par exemple, les avenues Jules Ferry et Emile Bodin ont été rénovées sans création d’itinéraires cyclables.

Enfin, les aménagements réalisés à cette occasion sont malheureusement majoritairement non conformes aux recommandations du Cerema (ils sont de type “trottoir partagé” et non “piste cyclable”), ce qui induit des conflits d’usages avec les piétons et des mises en danger lors des insertions / sorties, sans continuités sur les itinéraires. C’est le cas par exemple sur les avenue Dulac, Roumanille et Anatole France.

“mettre en place des voies temporaires c’est trop dangereux, on est pas dans le “Y a qu’a, faut qu’on””

La mise en place de voies temporaires est pratiquée dans de nombreuses collectivités, l’article montre que même Aubagne s’engage dans ce sens. Aix-en Provence (13 km), Nice (60 km), Marseille (9 km à ce jour) dans la région, mais aussi d’autres villes de la taille de La Ciotat ailleurs en France. Ces dispositifs sont poussés par l’Etat et par la Métropole, dont vous êtes l’un des vice-président (voir communiqué du 1er mai de Mme Vassal joint à ce courrier qui mentionne explicitement la volonté de développer ces dispositifs dans toutes les villes de la Métropole).

“nous ne pouvons pas envoyer des vélos là où les voitures roulent à 80 km/h”

C’est pourtant déjà le cas: ces voies ne sont pas réservées aux véhicules motorisés, les déplacements à pied, à vélo et tout autre mode assimilé y sont autorisés et largement pratiqués. D’autre part parmi les 15 km de propositions que nous avons faits, moins de 25% concernent des tronçons actuellement limités à 80 km/h.

Nous serions heureux de pouvoir développer avec vous des alternatives possibles, itinéraires “bis” permettant d’atteindre le même but en limitant les sections à circulation (trop) rapide, et qui pourraient s’insérer dans le plan de déplacement urbain qui manque tant à La Ciotat.



est membre du



et de la



La population est en forte demande de déplacement à vélo et à pied, ces modes de déplacement ont de grands avantages à plusieurs niveaux: développement économique et touristique, qualité de vie, réduction des nuisances, efficacité, faible encombrement, coût réduit, lutte contre la sédentarité, préservation de l'environnement, qualité de l'air et de l'eau... L'Etat et les collectivités en reconnaissent les atouts, incitent la pratique et les subventionnent. De nombreux services de support compétents, publics et privés, peuvent vous guider et apporter le soutien technique nécessaire.

Au niveau politique local, six des huit candidats aux élections municipales se sont engagés à faire de La Ciotat une ville cyclable. C'est donc un consensus très large, qui rassemble au delà des orientations politiques.

Nous espérons que la Mairie de La Ciotat saura ré-évaluer sa position et finalement engager résolument la ville vers le développement des déplacements en mode actifs, bicyclette, marche à pied et assimilés, et nous serons très heureux de l'accompagner dans cette voie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Florian Stègre
Vice-Président UTOP VELO
06 24 66 89 91
contact@utopvelo.fr

Vélo : un peu à Aubagne pas du tout à La Ciotat

Plébiscitées dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, des voies cyclables temporaires pourraient voir le jour. Mais pas partout...

Le vélo à Aubagne et La Ciotat : deux villes, deux ambiances. Avant d'aller plus loin, il faut souligner que la bicyclette serait un bon moyen de déplacement puisqu'il limite la propagation du coronavirus, selon ses adeptes. Même "la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne a souhaité que le vélo puisse être utilisé comme un contributeur pour limiter la diffusion du virus et, ainsi, protéger au mieux nos concitoyens en maintenant la distanciation sociale, ce qu'il est difficile de faire au sein de transports collectifs", spécifiait le Rassemblement d'associations

"Nous travaillons avec la mairie et Mobilitéés, et cela avance bien."

pour les modes de déplacements alternatifs dans la Métropole Aix-Marseille Provence (Ramdam) dans un courrier adressé à la présidente Martine Vassal le 27 avril.

En Allemagne, où l'usage de la petite reine est roi, son utilisation a été recommandée par le ministre de la Santé car "le cycliste prend automatiquement ses distances par rapport aux autres, mais il a aussi un risque plus réduit d'être contaminé par un contact avec les surfaces (d'objets divers)".* Le hic ? Nos contrées sont peu équipées pour accueillir en toute sécurité ce mode de déplacement.

Fortes de ces constats, les associations de promotion du vélo ont décliné localement la démarche de Ramdam, écrivant aux maires pour demander la mise en place de pistes cyclables temporaires - à Marseille, 9 km devraient voir le jour d'ici peu. L'association aubagnaise Action vélo a proposé plusieurs trajets : vers les "zones d'activités économiques et commerciales d'Aubagne, Gémenos, La Penne-sur-Huveaune et Napoléon, vers les établissements d'enseignement et l'hôpital" et, enfin, pour traverser le centre-ville. "Nous travaillons



En limitant les distances avec les autres et les contacts avec les surfaces, le vélo serait un moyen de transport sûr en cette période de pandémie.

/PHOTO ARCHIVES LP

avec la mairie et l'association Mobilitéés, et cela avance bien, se réjouit Michèle Vachier, présidente d'Action vélo. D'ici trois semaines, une voie cyclable partira de la gare pour rejoindre le centre Agora, aux Paluds."

Une information confirmée par le premier adjoint Alain Rousset : "Nous travaillons sur ce projet en nous appuyant sur les études réalisées pour la voie du futur chronobus, puisque vous savez qu'il sera accompagné d'une piste cyclable. Dès le 7 mai, une équipe est allée reconnaître le tracé, et notre objectif est de commencer les travaux début juin." Ce qui a un coût : 50 000 € pour ces six kilomètres, selon le premier adjoint. "Il y a un bon répondant à la mairie, mais cela ne dépend pas seulement d'elle, souligne Michèle Vachier. Il faut aussi que le Département et la Métropole donnent leur aval pour l'aménagement de la voirie qui dépend de leurs services." Enfin, elle se réjouit de travailler avec Mobilitéés, qui s'est engagée "à prévenir les entreprises des Paluds de la création de cette piste sécurisée, entreprises qui en informèrent leurs salariés".

Enfin, la mairie s'est engagée à mettre à disposition de l'asso-

ciation Action vélo un local à proximité de la gare d'Aubagne, où elle pourra stocker le matériel nécessaire à ses ateliers de réparation de bicyclette. Bref, ces projets sur le métier depuis des années prennent un coup d'accélérateur à l'occasion de la crise du coronavirus. Ce qui n'est pas le cas partout...

À La Ciotat, l'association Utop vélo a proposé à la mairie par courrier la "création de pistes cyclables temporaires entre le collège Virebelle et le rond-point de la Locomotive, entre le rond-point de la Locomotive et celui de l'Œil émergence, entre l'avenue Mireille et le rond-point de Sainte-Marguerite", et, enfin, "la réouverture de la voie verte fermée par arrêté municipal le 19 mars".

Olivier Molines, trésorier de l'association Utop Vélo, de compléter : "On peut avoir tous les éléments techniques via le soutien du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Cet établissement public a publié des guides techniques expliquant quelles signalisations utiliser, par exemple. Par ailleurs, en tant qu'usagers, nous sommes égale-

"Mettre en place des voies temporaires, c'est trop dangereux."

FRANÇOIS COLOMBANI

ment disponibles pour faire part de notre expertise. Nous sommes disposés à discuter pour que l'on trouve des solutions pragmatiques et rapides."

Une proposition qui ne semble pas intéresser l'équipe de Patrick Boré. "Cela fait plus de dix ans que nous installons des voies cyclables dès que nous faisons des travaux de voirie, assure François Colombani, directeur du cabinet du maire. Mais mettre en place des voies temporaires, c'est trop dangereux, on n'est pas dans le 'Y a qu'à, faut qu'on'. Nous avons bien reçu le courrier de l'association Utop vélo, mais nous ne pouvons pas envoyer des vélos là où les voitures roulent à 80 km/h." Il faudrait, il est vrai, réduire leur vitesse de circulation.

François RASTEAU
frasteau@laprovence.com

* Selon "Der Spiegel", cité par courrierinternational.com le 20 mars 2020.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Vendredi 1^{er} mai 2020

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°20

MOBILITÉS : LE VÉLO ET LES MODES ACTIFS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE DÉCONFINEMENT DE LA MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE

En tant qu’Autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence est attachée à une vision durable des transports et ne souhaite pas que la sortie du confinement s’accompagne d’un recours systématique à la voiture.

Présentant de faibles risques de contamination et source d’aucune pollution, la pratique du vélo concourt pleinement à cet objectif et, tant le budget consacré aux modes actifs que les équipes dédiées à cette thématique, seront renforcés autant que nécessaire.

À la demande de sa Présidente, la Métropole souhaite proposer aux habitants des solutions complémentaires aux transports en commun. En s’inspirant des principaux leviers du Plan vélo métropolitain, voté il y a moins d’un an, et des projets envisagés ailleurs en France et à l’étranger, elle étudie donc la possibilité de réaliser des aménagements légers et réversibles sur les axes de déplacements majeurs.

La réalisation de ces aménagements s’articulera autour des objectifs suivants :

- 1) Réserver des voies de circulation aux piétons et aux vélos, au moins à certaines heures tout en préservant l’accès des riverains,
- 2) Affecter des voies vélos sur des voies de circulations existantes et réduire ou supprimer du stationnement, notamment sur trottoir, lorsque la largeur du trottoir est réduite,
- 3) Créer des zones de rencontres, véritables espaces partagés où la vitesse est limitée à 20km/h donnant la priorité aux vélos et aux piétons dans les centres-villes, les noyaux villageois et aux abords des établissements scolaires, et abaisser la limitation de vitesse à 30 km/h sur d’autres voies,
- 4) Permettre un usage partagé de certains couloirs de bus, lorsque leur largeur le permet,
- 5) Développer le stationnement vélo, notamment à proximité des pôles d’échanges, dans les zones d’emploi, de commerce et d’études,
- 6) En complément des vélos en libre-service présents sur Marseille, mettre en place sur l’ensemble du territoire métropolitain un service de location longue durée de vélos,
- 7) Donner la possibilité aux trottinettes, et autres engins de déplacement personnels, de profiter des aménagements réalisés pour les vélos et, lorsque la sécurité de chacun sera garantie, en faire également bénéficier les piétons pour faciliter le respect de la distanciation sociale,
- 8) Promouvoir l’action et les initiatives des associations soutenues par la Métropole, notamment en faveur de la réparation et de l’entretien des bicyclettes.

A travers ces objectifs, le Plan de la Métropole pour donner une nouvelle place au vélo accélère et le travail pour renforcer l'intermodalité avec les transporteurs sur la possibilité pour les cyclistes d'embarquer des vélos dans certains bus et cars du réseau La Métropole Mobilité va s'accroître.

La mise en œuvre d'une partie des mesures présentées dans le Plan vélo métropolitain, feuille de route ambitieuse de la Métropole en matière cyclable, va ainsi être accélérée dans les prochaines semaines et les tous prochains mois.

Des études sont actuellement menées pour faire des propositions très rapides sur Marseille et les communes où la Métropole exerce la compétence voirie.

A la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les associations représentant les usagers du vélo seront par ailleurs très étroitement concertées et associées à la définition des itinéraires et à l'étude des aménagements.

Tous les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lien avec ceux du Département des Bouches-du-Rhône, qui s'est engagé à prolonger sa prime de 400€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sont mobilisés et se tiennent à disposition des communes pour les assister dans leurs réflexions sur ces aménagements provisoires.

Pour Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, « l'allégement des mesures de confinement ne doit pas être une incitation à renforcer l'usage de la voiture individuelle : ce serait nier la prise de conscience collective et le travail réalisé ces derniers mois, et condamnerait les habitants du territoire à plus d'embouteillages et de pollution. Ma vision de la mobilité est durable et respectueuse de l'environnement. Dès le 11 mai, je souhaite que nous proposons aux habitants de la Métropole d'utiliser plus largement le vélo pour leurs déplacements quotidiens, sur des parcours sécurisés et adaptés à la situation de crise que nous connaissons. »

CONTACTS PRESSE

Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr